

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 29 Mars 2012

DCM N° 12-03-DIVERS1

Objet : Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

La Trésorerie Principale de Metz Municipale propose la mise en non-valeur des créances relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 319 006,65 € pour le Budget Principal.

Il est proposé également la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 5 150,05 € pour le Budget Principal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE** la mise en non-valeur des créances irrécouvrables relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 319 006,65 € pour le Budget Principal

- **DE** la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 5 150,05 € pour le Budget Principal.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE.

Service à l'origine de la DCM : Service Finances

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 7.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ